



RAPPORT bilan sur les violences faites aux femmes 2025

Résumé exécutif

Ce rapport présente le bilan des activités 2025 des Centres Douvanjou, mettant en lumière l'évolution des violences basées sur le genre (VBG), les profils des survivantes, les dynamiques territoriales et les recommandations opérationnelles et politiques pour renforcer la protection des femmes et filles en Haïti.

1. Faits marquants 2025

- 1 844 survivantes accueillies, soit +43 % par rapport à 2024.
- 74 % sont des femmes adultes (36-53 ans), exposées à des violences multiples.
- 79 % vivent en union consensuelle, contexte de vulnérabilité élevée.
- Violence sexuelle : 530 cas (+29 %), concentrée dans les zones sous contrôle de gangs.
- Violences psychologiques : +40 % Violence économique : -15 %.
- Violence des gangs : 75,8 % des cas, impact direct sur la sécurité, la structure familiale et l'accès aux services.

2. Enjeux politiques et territoriaux

- Les violences armées et l'insécurité limitent l'accès aux services et freinent le retour des populations déplacées.
- Les Centres Douvanjou sont des espaces sécurisés et transformateurs, offrant protection et accompagnement tout en servant de levier pour le plaidoyer politique.

3. Recommandations clés

- Renforcer les services intégrés (médicaux, psychosociaux, juridiques, économiques) pour les populations les plus exposées.
- Plaidoyer politique et responsabilisation : mesures de protection, documentation des violences, intégration des questions de genre dans les politiques publiques de sécurité.
- Sécurité et retour des déplacé·e·s : augmentation progressive des forces de l'ordre dans les quartiers vulnérables, présence étatique affirmée dans les camps, déblocage des grands axes routiers pour garantir le droit à la liberté de mouvement et un retour sécurisé.
- Renforcement communautaire et autonomisation : mobilisation des communautés, sensibilisation, initiatives collectives et économiques pour restaurer autonomie et dignité.

Ce document constitue un outil stratégique pour le gouvernement haïtien, les partenaires et bailleurs, offrant un panorama précis des besoins, tendances et interventions nécessaires pour 2026.

Fait à Port-au-Prince, le 1er février 2026


Marie Frantz JOACHIM
Directrice Exécutive, SOFA

I.- CONTEXTE GENERAL	p 1-7
1.1. Insécurité armée et violences basées sur le genre	
1.2. Déplacements forcés et aggravation des vulnérabilités des femmes	
1.3. Conditions de vie indignes, atteintes à l'intimité et impacts psychosociaux	
1.4. Femmes déplacées en familles d'accueil : une vulnérabilité invisibilisée	
1.5. Accès limité aux services et impunité structurelle	
1.6. Rôle stratégique des organisations féministes et communautaires	
II.- CADRE D'ANALYSE ET CLÉ DE LECTURE DES DONNÉES	8
2.1. Approche analytique adoptée	
2.2. Limites et portée des données	
2.3. Lecture différenciée des violences	
2.4. Variables d'analyse prioritaires	
2.5. Positionnement des centres Douvanjou dans l'analyse	
III.- PRÉSENTATION ET POSITIONNEMENT DES CENTRES DOUVANJOU	9-11
3.1. Les centres Douvanjou : un dispositif féministe de première ligne	
3.2. Mandat et principes d'intervention	
3.3. Couverture géographique et ancrage territorial	
3.4. Les centres Douvanjou comme espaces de protection et de résistance	
3.5. Production de données et plaidoyer	
IV.-ANALYSE DES CATÉGORIES ET TYPES DE VIOLENCES	12-13
4.1. Les différentes catégories de violence	
4.2. Répartition territoriale et caractéristiques par département	
4.3. Répartition par tranche d'âge	
4.4. Statut matrimonial et vulnérabilité aux violences	
4.5. Synthèse et enseignements	
V.- ACCOMPAGNEMENT ET RÉPONSES AUX SURVIVANTES	14-18
5.1. Accompagnement médical	
5.2. Accompagnement psychosocial	
5.3. Accompagnement social et économique	
5.4. Accompagnement juridique	
5.4.1 Disparités territoriales dans l'accès à la justice	
5.5. Synthèse intégrée des interventions	
5.6. Référencement : accès aux services et provenance des survivantes	
VI.- PRÉVENTION DES VBG: SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	19
6.1 Stratégie intégrée articulant prévention et prise en charge	
6.2. Renforcement des capacités du secteur éducatif et du personnel de santé	
6.3. Mobilisation communautaire et transformation des normes sociales	
VII.-ANALYSE SYNTHÉTIQUE ET TENDANCES CLÉS 2025 VS 2024	20-21
7.1. Évolution du nombre de survivantes accueillies	
7.2. Dynamique par tranche d'âge	
7.3. Statut matrimonial et impacts sur la vulnérabilité	
7.4 Types de violences et tendances	
7.5. Catégories de violences et dynamiques territoriales	
7.6. Synthèse des tendances clés	
VIII. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES	22-23
8.1. Conclusions principales	
8.2. Recommandations opérationnelles	
8.3. Perspectives pour 2026	

I.- CONTEXTE GENERAL

L'année 2025 s'inscrit en Haïti dans un contexte de crise multidimensionnelle prolongée, caractérisée par une détérioration continue des situations sécuritaire, politique, économique et sociale. L'effondrement progressif des institutions publiques, l'absence de gouvernance effective sur une large partie du territoire et l'expansion des groupes armés ont profondément bouleversé les conditions de vie des populations civiles, en particulier dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP).

Cette situation a engendré une urgence humanitaire durable, marquée par une augmentation massive des déplacements internes, une insécurité alimentaire aiguë, le dysfonctionnement ou la fermeture de services publics essentiels et une réduction drastique de l'accès aux mécanismes de protection, de santé et de justice. Les femmes et les filles se trouvent au cœur de cette crise, exposées à des vulnérabilités multiples et cumulatives.

Selon l'analyse IPC de l'insécurité alimentaire aiguë (mars-juin 2025), plus de 5,7 millions de personnes, soit 51 % de la population analysée, font face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire (Phase 3 ou plus), un seuil historiquement inédit en Haïti.

1.1. Insécurité armée et violences basées sur le genre

L'expansion territoriale des gangs armés constitue l'un des principaux facteurs de la dégradation de la situation humanitaire en 2025. Les violences armées, assassinats, enlèvements, séquestrations, attaques de quartiers, incendies et pillages ; ont des impacts directs et différenciés sur les femmes et les filles.

Dans ce contexte, les violences basées sur le genre (VBG) se sont intensifiées et diversifiées. Elles englobent des violences sexuelles, physiques, psychologiques et économiques, exercées tant dans la sphère privée que dans l'espace public et les lieux de déplacement. Les violences sexuelles, notamment les viols collectifs, sont utilisées par les gangs comme des instruments de domination territoriale, de contrôle social et d'intimidation. Parallèlement, les violences conjugales et familiales sont exacerbées par la précarité extrême, le stress psychosocial, la promiscuité et l'impunité généralisée.

1.2. Déplacements forcés et aggravation des vulnérabilités des femmes

L'insécurité généralisée a entraîné une augmentation significative des déplacements internes, affectant de manière disproportionnée les femmes et les filles. Dans la ZMPP, des milliers de femmes déplacées vivent dans des sites spontanés ou aménagés (notamment ONA, Équateur, MCC et OPC) ou sont hébergées au sein de familles d'accueil déjà fragilisées.

Les déplacements forcés engendrent notamment :

- la perte du logement, des moyens de subsistance et de l'autonomie économique ;
- la rupture des réseaux de solidarité familiale et communautaire ;
- une exposition accrue aux violences, à l'exploitation, aux abus sexuels et à la revictimisation.

I.- CONTEXTE GENERAL

Une proportion importante de femmes déplacées sont cheffes de ménage et assument seules la survie de leur famille dans un contexte marqué par l'insécurité alimentaire, l'absence de revenus et un accès très limité aux services sociaux de base, notamment aux services de santé sexuelle et reproductive (SSR).

Les données IPC indiquent que plusieurs sites de déplacé·e·s et quartiers urbains précaires de la ZMPP sont classés en Phase 4 Urgence, avec une présence préoccupante de ménages en Phase 5 Catastrophe. Cette situation accentue la vulnérabilité des femmes déplacées, en particulier celles cheffes de ménage, confrontées simultanément à la perte de revenus, à la flambée des prix alimentaires et à l'absence de mécanismes de subsistance.

1.3. Conditions de vie indignes, atteintes à l'intimité et impacts psychosociaux

Les conditions de vie dans les sites de déplacé·e·s constituent un facteur majeur de dégradation du bien-être physique, psychologique et social des femmes et des filles. La surpopulation, le manque d'intimité et l'insuffisance d'infrastructures adaptées portent gravement atteinte à leur dignité et à leur sécurité.

Dans plusieurs sites de la ZMPP, l'absence de latrines sécurisées et de toilettes fonctionnelles expose les femmes à des risques accrus de violences sexuelles, notamment la nuit. L'accès aux rares installations disponibles est parfois conditionné au paiement d'un montant (environ vingt-cinq gourdes par utilisation), contraignant de nombreuses femmes à recourir à des solutions insalubres ou éloignées. Ces conditions compromettent également la gestion de l'hygiène menstruelle et la santé reproductive.

Les traumatismes liés aux violences subies, aux déplacements forcés, à la promiscuité et à la perte des moyens de subsistance ont des répercussions profondes sur la santé mentale des femmes déplacées. Le stress chronique, l'anxiété, la dépression et d'autres troubles psychosociaux affectent leur capacité à répondre aux besoins fondamentaux de leurs enfants et à envisager des stratégies de relèvement.

La dégradation de la sécurité alimentaire agit comme un facteur aggravant de ces atteintes. La réduction significative de l'assistance alimentaire au premier trimestre 2025, combinée à une inflation avoisinant 30 %, contraint de nombreux ménages à adopter des stratégies de survie négatives, augmentant l'exposition des femmes et des filles à l'exploitation, aux violences sexuelles et à un stress psychosocial chronique.

I.- CONTEXTE GENERAL

1.4. Femmes déplacées en familles d'accueil : une vulnérabilité invisibilisée

Un nombre important de femmes et d'enfants déplacés sont hébergés au sein de familles d'accueil vivant elles-mêmes dans une grande précarité. Cette cohabitation prolongée, dans un contexte de ressources extrêmement limitées, génère des tensions accrues, un manque d'intimité et des risques élevés de violences intra-familiales.

Dans certains cas, l'exiguïté des logements contraint des femmes déplacées à dormir sur des balcons ou dans des espaces non protégés, les obligeant à rester éveillées la nuit pour assurer la sécurité de leurs enfants. Ces situations, largement invisibilisées dans les réponses humanitaires classiques, exposent les femmes à des risques accrus de violences, d'épuisement physique et de détresse psychologique.

1.5. Accès limité aux services et impunité structurelle

L'effondrement des mécanismes institutionnels de protection et la faiblesse du système judiciaire limitent fortement l'accès des survivantes de VBG aux services essentiels. L'insécurité persistante, la peur des représailles, la lenteur des procédures judiciaires et l'impunité généralisée constituent des obstacles majeurs à la dénonciation des violences et à la recherche de justice.

Dans ce contexte, la majorité des cas de VBG demeurent non signalés ou non poursuivis, renforçant un sentiment d'injustice, de résignation et de normalisation de la violence à l'encontre des femmes et des filles.

1.6. Rôle stratégique des organisations féministes et communautaires

Face aux limites de la réponse institutionnelle, les organisations féministes et communautaires, en particulier la Solidarite Fanm Ayisyèn.-SOFA, jouent un rôle stratégique et irremplaçable dans la réponse humanitaire et la protection des survivantes de VBG.

À travers les centres Douvanjou, la SOFA met à disposition des espaces sûrs et des services intégrés de prise en charge médicale, psychosociale, juridique et sociale. Ces centres constituent souvent le premier, et parfois le seul, point d'accès aux services de protection pour les femmes et les filles survivantes. Ils contribuent également à la documentation des violences, au renforcement de la résistance communautaire et au plaidoyer en faveur du respect effectif des droits humains et des droits des femmes.

II.- CADRE D'ANALYSE ET CLÉ DE LECTURE DES DONNÉES

2.1. Approche analytique adoptée

Les données présentées dans ce rapport sont issues des services fournis par les centres Douvanjou de la SOFA aux survivantes de violences basées sur le genre (VBG) au cours de l'année 2025. Elles reflètent à la fois :

- l'évolution du contexte sécuritaire et humanitaire,
- les dynamiques locales de violence,
- et l'accessibilité effective des services de prise en charge.

L'analyse repose sur une approche féministe, communautaire et centrée sur les droits humains, considérant les violences basées sur le genre comme des violences structurelles, inscrites dans des rapports de pouvoir sociaux, économiques, politiques et armés.

2.2. Limites et portée des données

Les données analysées ne prétendent pas représenter l'ampleur totale des violences basées sur le genre en Haïti. Elles correspondent aux cas effectivement accueillis et pris en charge dans les centres Douvanjou et doivent être interprétées comme un indicateur de tendance, et non comme une prévalence nationale.

Plusieurs facteurs influencent la collecte et la répartition des données, notamment :

- l'insécurité et les contraintes d'accès aux centres ;
- la fermeture temporaire ou le fonctionnement partiel de certains centres ;
- la peur des représailles et la stigmatisation sociale ;
- la capacité des survivantes à se déplacer et à solliciter de l'aide.

Ainsi, une augmentation du nombre de cas accueillis peut traduire à la fois :

- une hausse réelle des violences,
- une aggravation du contexte sécuritaire,
- mais aussi une meilleure connaissance ou accessibilité des services offerts par la SOFA.

2.3. Lecture différenciée des violences

Les données mettent en évidence la coexistence et l'imbrication de plusieurs formes de violence :

- violences conjugales et familiales,
- violences sexuelles et physiques,
- violences psychologiques et économiques,
- violences liées aux gangs armés.

II.- CADRE D'ANALYSE ET CLÉ DE LECTURE DES DONNÉES

Ces formes de violence ne sont pas exclusives : une même survivante peut être exposée simultanément à plusieurs types et catégories de violences. C'est pourquoi les tableaux relatifs aux types de violences ne correspondent pas toujours au nombre total de survivantes accueillies.

2.4. Variables d'analyse prioritaires

L'analyse des données est structurée autour de plusieurs variables clés :

- l'âge, afin d'identifier les groupes les plus exposés ;
- le département et la commune, pour mettre en lumière les disparités territoriales ;
- le statut matrimonial, comme indicateur de dépendance économique et sociale ;
- les types et catégories de violence, pour adapter les réponses de prise en charge ;
- les formes d'accompagnement (médical, psychosocial, juridique, social).

Ces variables permettent de croiser les données et de dégager des tendances significatives, utiles à la fois pour la réponse opérationnelle et le plaidoyer stratégique.

2.5. Positionnement des centres Douvanjou dans l'analyse

Les centres Douvanjou sont considérés dans ce rapport non seulement comme des lieux de prestation de services, mais aussi comme :

- des espaces d'observation privilégiés des dynamiques de violence ;
- des acteurs et actrices de protection communautaire ;
- des producteurs et productrices de données qualitatives et quantitatives, issues de l'expérience vécue des survivantes.

Les témoignages intégrés au rapport visent à humaniser les données chiffrées et à rendre visibles les impacts réels des violences sur les vies, les corps et les trajectoires des femmes et des filles.

III.- PRÉSENTATION ET POSITIONNEMENT DES CENTRES DOUVANJOU

3.1. Les centres Douvanjou : un dispositif féministe de première ligne

Les centres Douvanjou de la SOFA constituent un dispositif communautaire de prise en charge intégrée des survivantes de violences basées sur le genre (VBG). Ils interviennent comme premiers points d'accueil, de protection et d'accompagnement des femmes et des filles confrontées à des violences multiples dans un contexte marqué par l'insécurité, la pauvreté structurelle et l'effondrement des mécanismes de protection étatique, où les centres Douvanjou constituent souvent le seul point d'accès effectif à une prise en charge pour les survivantes.

Implantés au cœur des communautés, les centres Douvanjou s'inscrivent dans une approche féministe, solidaire et ancrée dans les droits humains, considérant les survivantes non comme des bénéficiaires passives, mais comme des actrices de leur propre reconstruction.

À travers son réseau de centres Douvanjou, la Solidarite Fanm Ayisyèn.-SOFA assure une présence permanente de première ligne dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans plusieurs départements du pays, offrant aux femmes et aux filles survivantes de VBG un accès intégré à des services médicaux, psychosociaux, juridiques et sociaux, souvent dans des zones où l'offre institutionnelle est inexistante, inaccessible ou inopérante.

3.2. Mandat et principes d'intervention

Le mandat des centres Douvanjou repose sur quatre principes fondamentaux :

- Accueillir sans condition toute survivante de violence, indépendamment de son âge, de son statut matrimonial, de son origine sociale ou du type de violence subi ;
- Garantir la confidentialité, la dignité et la sécurité des survivantes à toutes les étapes de la prise en charge ;
- Offrir une réponse intégrée combinant accompagnement médical, psychosocial, social, économique et juridique ;
- Renforcer le pouvoir d'agir des femmes, individuellement et collectivement, dans une perspective de transformation sociale.

Cette approche reconnaît que les violences basées sur le genre sont indissociables des inégalités de pouvoir, des rapports patriarcaux et de la violence politique exercée sur les corps des femmes, ce qui confère aux centres Douvanjou un mandat à la fois humanitaire, politique et éthique, dans un contexte d'absence ou de défaillance prolongée des garanties publiques de protection.

III.- PRÉSENTATION ET POSITIONNEMENT DES CENTRES DOUVANJOU

3.3. Couverture géographique et ancrage territorial

Au cours de la période analysée, les centres Douvanjou ont assuré des services dans cinq départements : i) l'Ouest, ii) l'Artibonite, iii) la Grand-Anse, iv) le Sud-Est, v) le Nord-Ouest.

Cette présence territoriale continue repose sur des équipes issues des communautés elles-mêmes, permettant une compréhension fine des dynamiques locales de violence, des rapports de pouvoir et des stratégies de survie développées par les femmes selon les contextes.

La répartition géographique des centres permet de capter des réalités différenciées de violence, allant des zones métropolitaines sous contrôle de groupes armés aux zones rurales confrontées à des violences conjugales, familiales et communautaires souvent invisibilisées. Cette implantation territoriale confère aux centres Douvanjou un rôle stratégique de sentinelles communautaires, capables d'identifier précocement les tendances émergentes de violence et d'adapter les réponses aux besoins spécifiques des survivantes.

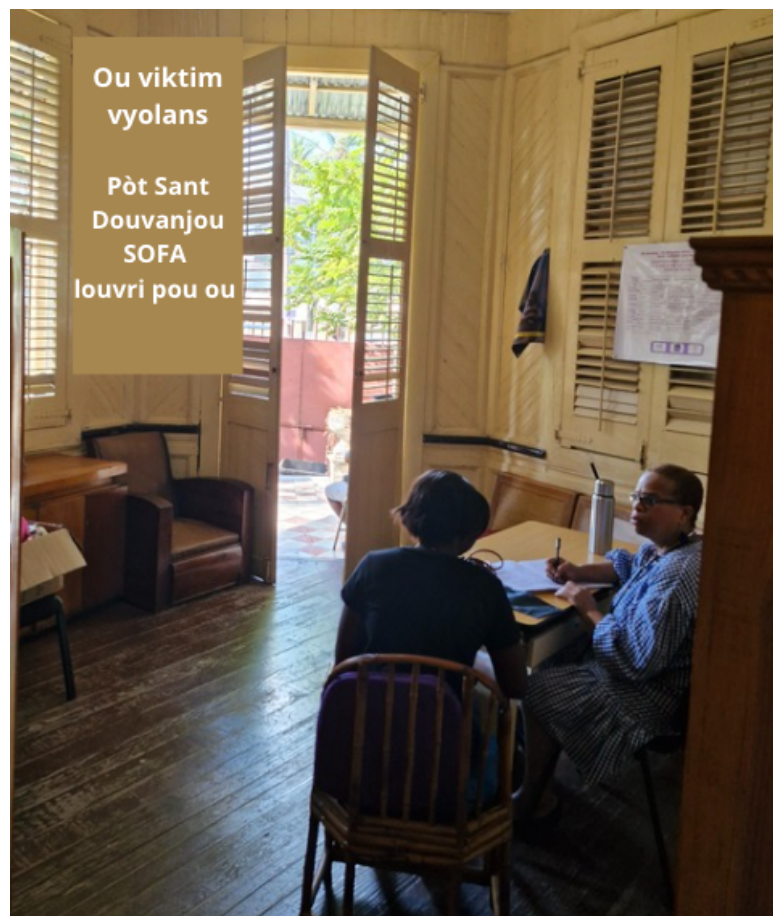
3.4. Les centres Douvanjou comme espaces de protection et de résistance

Dans un contexte d'affaiblissement de l'État et de défaillance généralisée des services publics, où les mécanismes institutionnels de protection sont largement inopérants, les centres Douvanjou remplissent une fonction essentielle de protection humanitaire de proximité. Ils offrent :

- un espace sécurisé pour briser le silence ;
- un cadre collectif pour la verbalisation de la souffrance ;
- un lieu de reconstruction individuelle et collective.

Les groupes d'entraide, les premiers soins psychologiques (PSP) et les activités psychosociales mises en œuvre participent à la réappropriation du corps, de la parole et de la dignité des survivantes.

Au-delà de l'assistance, les centres Douvanjou incarnent également des espaces de résistance féministe, où les femmes transforment leur vécu de violence en force collective, en conscience politique et en revendication de droits.



3.5. Production de données et plaidoyer

Les centres Douvanjou jouent un rôle central dans la documentation des violences basées sur le genre. Les données collectées alimentent :

- l'analyse des dynamiques de violence ;
- l'adaptation continue des réponses opérationnelles ;
- le plaidoyer en faveur de politiques publiques effectives de protection des femmes et des filles.

À travers la combinaison de données quantitatives et de témoignages qualitatifs, la SOFA contribue à rendre visibles des violences souvent normalisées, minimisées ou ignorées, et interpelle les acteurs nationaux et internationaux sur leurs responsabilités en matière de prévention, de protection et de justice, dans un contexte où l'absence de données institutionnelles fiables participe à l'invisibilisation et à la banalisation des violences faites aux femmes.

IV.-ANALYSE DES CATÉGORIES ET TYPES DE VIOLENCES

4.1. Les différentes catégories de violence

Les violences vécues par les survivantes accueillies dans les centres Douvanjou peuvent être regroupées en cinq catégories principales :

Catégorie de violence	Description
Violence conjugale	Violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques exercées par un partenaire intime ou conjoint.
Violence familiale	Abus commis par des membres de la famille (parents, beaux-parents, frères/sœurs, enfants).
Violence civile	Conflits ou agressions liés à la vie communautaire, au travail ou à l'espace public non armé.
Violence publique	Actes de violence ciblant les survivantes dans l'espace public (agressions, harcèlement, intimidation).
Violence des gangs	Violences commises par des gangs armés organisés : séquestration, viol collectif, vol, incendie, meurtre.

Observation clé : La violence des gangs représente la majorité des cas accueillis dans les centres Douvanjou, notamment dans le département de l'Ouest et certaines communes de l'Artibonite. La violence conjugale reste prédominante dans la Grand-Anse, reflétant des dynamiques sociales et patriarcales enracinées.

4.2. Répartition territoriale et caractéristiques par département:

- Artibonite (Petite Rivière) : Violence des gangs majoritaire (56 % des cas), avec séquestration, viol, incendie et vol comme manifestations principales.
- Ouest (Port-au-Prince et environs) : Violence des gangs concentrée (426 cas de violence sexuelle, dont 306 viols collectifs, soit 72 %).
- Grand-Anse : Violence conjugale prédominante (80 % des cas), surtout dans les zones rurales.
- Sud-Est et Nord-Ouest : Violences plus diversifiées mais en nombre limité, combinant violences familiales et conjugales.

IV.-ANALYSE DES CATÉGORIES ET TYPES DE VIOLENCES

Analyse : Ces données illustrent l'imbrication entre violence armée et violences domestiques, et montrent que les territoires sous contrôle de gangs connaissent une aggravation significative des violences sexuelles et économiques.

4.3. Répartition par tranche d'âge

Tranche d'âge	Violence physique	Violence sexuelle	Violence psychologique	Violence économique
0-17	47	76	78	0
18-35	210	142	354	191
36-53	307	274	1278	598
54 et +	40	38	92	70

Observation clé : Les femmes âgées 36-53 ans sont les plus exposées aux violences multiples, notamment psychologiques et économiques, tandis que les adolescentes (0-17 ans) sont plus touchées par les violences sexuelles.

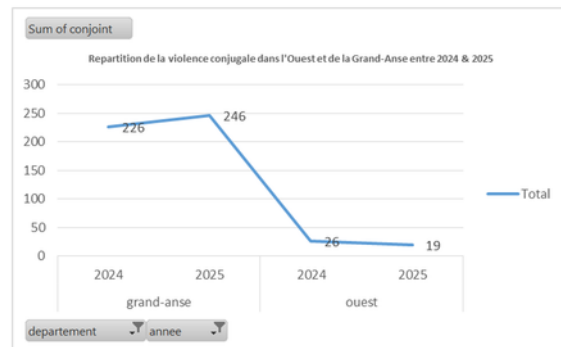
4.4. Statut matrimonial et vulnérabilité aux violences

Toutes les formes d'union exposent les femmes à la violence, mais la nature et l'intensité de ces violences sont étroitement liées au statut matrimonial, révélant des inégalités structurelles et une précarité genrée.

Union consensuelle (79 %) : L'absence de reconnaissance légale rend les femmes particulièrement vulnérables à la violence économique et aux violences conjugales, soulignant l'impact des normes sociales et de la marginalisation juridique sur leur protection.

Mariées (2 %) : Les femmes légalement mariées subissent surtout des violences psychologiques et conjugales, souvent invisibilisées, reflétant la persistance des rapports de pouvoir patriarcaux au sein du mariage.

Graphique 1



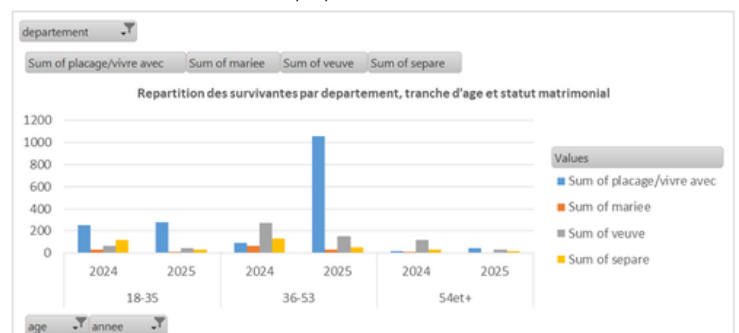
Données des centres Douvanjou de la SOFA

Veuves (13 %) : Une majorité (64 %) a perdu son conjoint à cause de la violence armée, révélant le lien direct entre insécurité, violence structurelle et précarité économique. La mort du conjoint entraîne une double vulnérabilité : sociale et matérielle.

Séparées (6 %) : Les femmes séparées continuent de subir violences économiques et psychologiques, démontrant que la rupture ne garantit ni autonomie ni sécurité.

Analyse: Le statut matrimonial conditionne non seulement les formes de violences subies, mais expose aussi les femmes à des vulnérabilités structurelles et institutionnelles. Ces constats appellent à des réponses différenciées, combinant protection juridique, soutien économique et empowerment, et à une approche qui transforme la vulnérabilité en résistance féministe.

Graphique 2



Données des centres Douvanjou de la SOFA

IV.-ANALYSE DES CATÉGORIES ET TYPES DE VIOLENCES

4.5. Synthèse et enseignements

1. La violence des gangs et les violences conjugales sont les formes de violence les plus fréquentes et les plus dévastatrices.
2. Les violences psychologiques et économiques sont souvent sous-estimées mais représentent un facteur majeur d'impact sur la santé mentale et la stabilité socio-économique des survivantes.
3. La tranche d'âge 36-53 ans est la plus exposée, soulignant un besoin ciblé de soutien psychosocial et économique pour les femmes en âge de subvenir à leur famille.
4. Les disparités territoriales montrent que l'action des centres Douvanjou doit rester flexible et adaptée aux réalités locales, en combinant protection individuelle, accompagnement collectif et plaidoyer structurel.

V.- ACCOMPAGNEMENT ET RÉPONSES AUX SURVIVANTES

5.1. Accompagnement médical

Les centres Douvanjou ont fourni une assistance médicale complète aux survivantes de VBG sur les cinq départements d'intervention.

- Nombre de bénéficiaires : 861 survivantes ont reçu un appui médical en 2025.
- Répartition : 66 % des interventions médicales ont eu lieu dans le département de l'Ouest, en raison de la concentration de violences armées et d'accès limité aux services de santé publics.

Principales pathologies diagnostiquées :

- Hypertension et hypotension artérielle : 50 % des cas
- Infections génitales et leucorrhée : 30 %
- Démangeaisons et maladies de peau : 10 %
- Infections sexuellement transmissibles (candidose, vaginite) : 5 %
- Anémie : 5 %

Analyse : Ces indicateurs révèlent le lien étroit entre violences physiques, sexuelles

et conditions de vie précaires, et mettent en évidence l'urgence d'une réponse médicale intégrée pour protéger la santé et la dignité des survivantes.

« Avant l'atelier, je connaissais uniquement le VIH et j'ignorais les risques liés aux autres infections sexuellement transmissibles. Grâce aux séances d'information, j'ai amélioré mes connaissances sur les modes de transmission, les signes d'alerte et les moyens de prévention. Aujourd'hui, je sais comment me protéger et quand consulter.

Au Centre Douvanjou, j'ai également bénéficié d'examens médicaux complets et d'un traitement approprié après les agressions sexuelles que j'ai subies. L'accompagnement du personnel de santé m'a permis d'accéder rapidement aux soins nécessaires et de réduire les risques de complications.

Cet appui médical a renforcé ma capacité à prendre des décisions éclairées concernant ma santé et à rechercher des soins sans attendre. Je me sens aujourd'hui mieux informée, suivie et soutenue. »

V.- ACCOMPAGNEMENT ET RÉPONSES AUX SURVIVANTES

5.2. Accompagnement psychosocial

Les services psychosociaux ont ciblé 1 273 survivantes à travers :

- Premiers soins psychologiques (PSP) et Groupes d'entraide
- Ateliers thématiques sur l'affirmation corporelle, le consentement, la sécurité et la reconstruction de soi
- Activités collectives : danse, musique, dessin, méditation, rituels de relaxation

Impacts observés:

Thème	Changement positif observé
Affirmation corporelle	Estime de soi renforcée, confiance corporelle accrue
Sécurité et <u>empowerment</u>	Solidarité, reconnaissance mutuelle, expression des besoins
Consentement et sexualité	<u>Empowerment</u> sexuel, meilleure maîtrise de sa vie intime
Rêves et reconstruction	Capacité de se projeter, émergence de projets de vie positifs
Cohésion collective	Sentiment d'appartenance, pouvoir collectif renforcé

Observation clé : 25 % des survivantes ont présenté des symptômes psychologiques sévères (idées suicidaires, reviviscence, insomnie, vertiges), soulignant l'importance d'un accompagnement continu et spécialisé.

« Après l'agression, je vivais dans une peur constante. Je ne dormais plus. Je me sentais détruite et seule.

Le groupe de parole m'a permis de briser le silence. J'y ai trouvé une écoute, du respect et la force de comprendre que je n'étais pas responsable de ce que j'ai subi.

Aujourd'hui, je me sens plus forte. La peur ne contrôle plus ma vie. Je commence à me reconstruire et à envisager l'avenir avec courage. »

Témoignage d'une survivante de viol collectif par les gangs armés dans la ZMPP, recueilli dans un groupe d'entraide

V.- ACCOMPAGNEMENT ET RÉPONSES AUX SURVIVANTES

5.3. Accompagnement social et économique

Les Centres Douvanjou offrent un accompagnement social et économique axé sur l'autonomisation et le pouvoir d'agir de 938 survivantes, réparties comme suit : 643 dans le département de l'Ouest, 146 dans la Grand'Anse, 130 dans l'Artibonite et 19 dans le Sud-Est.

Actions principales :

- Facilitation de l'accès à des kits sanitaires (243 survivantes) et kits maternité (80 survivantes).
- Soutien pour la sécurisation de l'alimentation.
- Orientation vers des activités génératrices de revenus et accompagnement à la création d'activités économiques (320 survivantes).
- Relogement dans des espaces sûrs et adaptés.

Répartition :

- Le département de l'Ouest concentre la majorité des interventions économiques (69%), reflétant les défis spécifiques liés à l'insécurité et à la pauvreté urbaine.

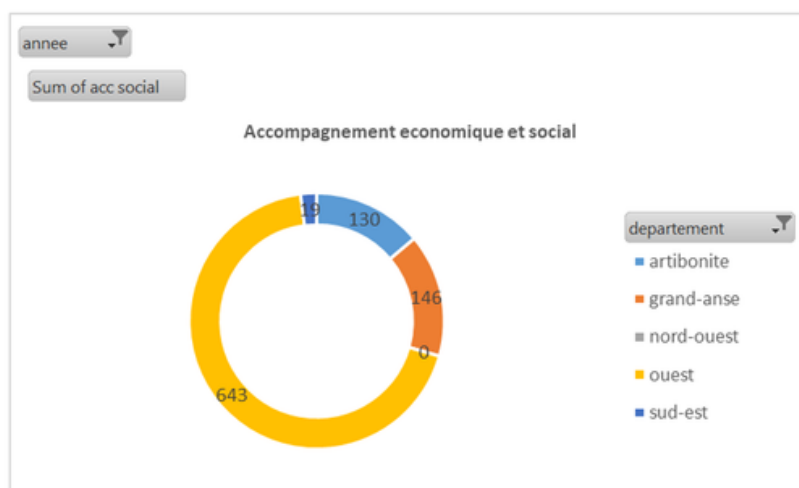
Analyse :

Ces actions visent à renforcer l'autonomie, le pouvoir d'agir et la capacité des survivantes à se protéger et à transformer leur vie, tout en consolidant leur sécurité face aux violences présentes et futures. L'accompagnement social contribue également à réduire la vulnérabilité, à répondre aux besoins essentiels et à soutenir la résistance individuelle et collective des femmes.

« Grâce à cet appui économique, j'ai pu payer le premier versement d'écolage de l'une de mes filles. Avant cela, je ne savais pas comment j'allais faire. Vivre dans le camp rend tout plus difficile : les revenus sont incertains et les priorités se multiplient.

Avec cette aide, j'ai acheté ses livres scolaires et payé son uniforme. Voir mon enfant retourner à l'école avec ses cahiers et son uniforme complet m'a redonné espoir. Cela signifie qu'en dépit de notre situation, son avenir n'est pas complètement brisé.

Cet appui ne représente pas seulement une aide financière. Il m'a permis de préserver la dignité de ma famille et de maintenir ma fille sur le chemin de l'éducation. »



Témoignage d'une survivante âgée de 36 ans, mère de trois enfants, vivant dans un camp

« Grâce à cet appui économique, j'ai pu payer le premier versement d'écolage de l'une de mes filles. Avant cela, je ne savais pas comment j'allais faire. Vivre dans le camp rend tout plus difficile : les revenus sont incertains et les priorités se multiplient.

V.- ACCOMPAGNEMENT ET RÉPONSES AUX SURVIVANTES

5.4. Accompagnement juridique

L'accompagnement juridique est gratuit et complet, incluant :

- Informations sur la législation haïtienne et les conventions internationales
- Soutien dans les procédures judiciaires et plaintes pour violences basées sur le genre
- Référence vers des services de protection spécialisés

Nombre de bénéficiaires : 683 survivantes ont reçu un appui juridique en 2025.

Observation clé : L'accompagnement juridique complète les réponses humanitaires, en liant protection immédiate et responsabilisation des auteurs, tout en stimulant la prise de parole et la dénonciation

Tableau accompagnement juridique des survivantes de violences

Statut des dossiers	Nombre	Pourcentage sur 683 survivantes
Dossier au niveau du parquet	50	7,3%
Mandat décerné non-exécuté	79	11,6%
Cas de désistement / entente	103	15,1%
Classement sans suite	22	3,2%
Dossiers au tribunal civil	43	6,3%
Dossier complètement achevé	21	3,1%
Dossier en cours au niveau pénal	2	0,3%
Dossiers non spécifiés / en attente	363	53,1%

Source : Centres Douvanjou de la SOFA, 2025

Les données issues des centres Douvanjou de la SOFA montrent que l'accès à la justice pour les survivantes de violences reste fortement entravé. Sur les 683 survivantes recensées, seules 7,3 % des dossiers sont actuellement au niveau du parquet et à peine 3,1 % ont été complètement achevés, révélant une faible capacité du système judiciaire à conduire les procédures à leur terme.

Les mandats décernés mais non exécutés (11,6 %) et les désistements ou ententes à l'amiable (15,1 %) constituent les principaux points de blocage. Ces dynamiques traduisent à la fois des défaillances institutionnelles notamment dans l'exécution des décisions judiciaires et des contraintes sociales, économiques et sécuritaires qui pèsent sur les survivantes.

Par ailleurs, plus de la moitié des dossiers (53,1 %) restent sans statut clairement identifié, ce qui met en évidence des limites importantes en matière de suivi, de traçabilité et de centralisation de l'information judiciaire. Cette situation entrave l'évaluation de l'efficacité des interventions et limite la capacité à orienter les actions de plaidoyer et de renforcement du système judiciaire

« J'étais enceinte et victime d'agressions sexuelles répétées de la part de mon conjoint. Il refusait de reconnaître l'enfant que je portais et m'accusait d'infidélité. Un jour, il m'a mise à la porte avec mes trois enfants, sans ressources, sans abri, sans soutien. Quand je suis arrivée à la SOFA, j'étais épuisée, humiliée, mais déterminée à me battre pour mes enfants. Les intervenantes m'ont écoutée sans me juger. Elles m'ont accompagnée au tribunal et ont engagé des démarches pour contraindre mon conjoint à assumer ses responsabilités paternelles. La justice a finalement tranché en ma faveur. J'ai pu réintégrer mon domicile et une pension alimentaire mensuelle a été fixée pour mes enfants. Pour la première fois depuis longtemps, je me suis sentie protégée par le droit. Malheureusement, après l'accouchement, j'ai perdu le bébé. Cette épreuve reste une douleur profonde. Mais aujourd'hui, je sais que je ne suis plus seule. J'ai retrouvé ma dignité et la capacité de défendre mes droits et ceux de mes enfants. »

Témoignage d'une survivante de 44 ans, mère de trois enfants, victime de violences conjugales dans la Grand anse.

V.- ACCOMPAGNEMENT ET RÉPONSES AUX SURVIVANTES

Tableau synthèse des données d'accompagnement juridique par département et par commune

Département / Commune	Survivantes ayant manifesté poursuite	Mandat non exécuté	Désistement / Entente	Classement sans suite	Tribunal civil / pénal	Dossier complètement achevé	Dossier au parquet
Grand-Anse / Beaumont	42 / 63 (66,7%)	19 / 42 (45%)	5 / 42 (12%)	4 / 42 (9%)	4 / 42 (9% civil), 2 / 42 (5% pénal)	6 / 42 (14%)	2 / 42 (5%)
Sud-Est / Cayes-Jacmel	30 / 30 (100%)	17 / 30 (57%)	2 / 30 (7%)	3 / 30 (10%)	0	1 / 30 (3%)	7 / 30 (23%)
Grand-Anse / Jérémie	93 / 93 (100%)	38 / 93 (41%)	15 / 93 (16%)	15 / 93 (16%)	8 / 93 (9% civil)	14 / 93 (15%)	3 / 93 (3%)
Grand-Anse (Bonbon, Dame-Marie, Abricots)	113 / 113 (100%)	0	47 / 113 (42%)	0	31 / 113 (27% civil)	0	35 / 113 (31%)
Artibonite (Ennery, St Michel, Petite-Rivière)	38 / 38 (100%)	5 / 38 (13%)	32 / 38 (84%)	0	0	0	1 / 38 (3%)
Nord-Ouest (Mole St Nicolas)	2 / 2 (100%)	0	2 / 2 (100%)	0	0	0	0
Ouest	2 / 344 (0,6%)						

5.4.1 Disparités territoriales dans l'accès à la justice

L'analyse par département met en évidence de fortes variations dans la trajectoire judiciaire des dossiers. Dans l'Artibonite et le Nord-Ouest, les ententes à l'amiable et les désistements sont quasi systématiques, traduisant une faible judiciarisation des violences et une pression sociale forte sur les survivantes.

À l'inverse, dans la Grand'Anse (Beaumont, Jérémie) et le Sud-Est, les dossiers s'engagent plus fréquemment dans des procédures judiciaires formelles, mais se heurtent massivement à l'inexécution des mandats, révélant des défaillances graves dans l'appareil judiciaire et sécuritaire.

Le département de l'Ouest se distingue par une très faible manifestation de volonté de poursuite (0,6 %), ce qui suggère des obstacles spécifiques en milieu urbain, liés à l'insécurité, à la saturation des institutions et à la défiance vis-à-vis du système judiciaire.

V.- ACCOMPAGNEMENT ET RÉPONSES AUX SURVIVANTES

5.5. Synthèse intégrée des interventions

Type d'accompagnement	Nombre de bénéficiaires	Observation principale
Médical	861	Prévalence élevée d'affections liées aux violences et conditions de vie précaires
Psychosocial	1 273	Amélioration de l'estime de soi, solidarité, empowerment
Social / économique	938	Soutien aux besoins vitaux et résistance économique
Juridique	683	Renforcement de la protection et accès à la justice

Données des centres Douvanjou de la SOFA

5.6. Référencement : accès aux services et provenance des survivantes

L'accès des survivantes aux centres Douvanjou repose sur un système de référencement communautaire et institutionnel, combinant actions de sensibilisation, mécanismes d'auto-

référencement et orientation par des acteurs formels et informels. L'analyse de ces canaux permet d'évaluer l'accessibilité effective des services de protection selon les territoires.

Les données montrent des différences marquées selon les départements.

Dans le département de l'Ouest, les séances de sensibilisation et la ligne verte *200 constituent le principal canal d'orientation, reflétant une forte concentration d'actions de proximité dans la zone métropolitaine.

À l'inverse, dans les départements de l'Artibonite et de la Grand-Anse, les membres de la SOFA jouent un rôle déterminant dans l'identification et l'orientation des survivantes, en raison de l'éloignement géographique, de l'insécurité et de la faible présence de services institutionnels

Dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, la majorité des survivantes accueillies par le centre Douvanjou sont des personnes déplacées internes, fuyant les violences armées et l'occupation de leurs quartiers par des gangs.

En 2025, le centre Douvanjou de l'Ouest a documenté 658 cas de VBG, dont 480 survivantes (73 %) déplacées vers des sites spontanés ou institutionnels, notamment : Mormon, Ministère de la Culture et de la Communication, Lycée Marie-Jeanne, Camp Pacot, École Nationale Argentine Bellegarde, ONA, OPC, KID, École Nationale République de l'Équateur et Camp Tabarre.

Les 27 % restantes ont trouvé refuge auprès de familles d'accueil, souvent dans des conditions de surpeuplement et de précarité accrue, exposant les survivantes à des risques continus de violence et d'exploitation.

Les centres Douvanjou offrent une réponse intégrée aux violences basées sur le genre, combinant assistance immédiate, accompagnement psychosocial et appui à l'autonomisation des survivantes. Leur implantation communautaire et leur approche centrée sur les survivantes permettent d'assurer la continuité de l'accompagnement dans un contexte de crise prolongée.

Département	Sensibilisation	Survivante	Structure de santé	Membre Sofa
Artibonite	0	31	0	795
Grand-Anse	0	79	0	248
Nord-Ouest	0	0	0	2
Ouest	519	108	31	0
Sud-Est	0	0	0	31
Grand Total	519	218	31	1076

Données des centres Douvanjou de la SOFA

VI.- PREVENTION DES VBG: SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

6.1 Stratégie intégrée articulant prévention et prise en charge

En 2025, la SOFA a renforcé son approche intégrée de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) en articulant étroitement prévention, formation et prise en charge à travers les Centres Douvanjou et des interventions dans les écoles et les sites de personnes déplacées internes.

Au total, 28 082 personnes ont été touchées par des activités de sensibilisation et de formation. Les séances de sensibilisation de masse ont atteint 27 756 personnes, tandis que 326 acteurs et actrices clés ont bénéficié de formations ciblées.

Cette stratégie, mise en œuvre en amont et en parallèle des services directs, vise à réduire les risques de violence, à améliorer les mécanismes de signalement et à favoriser une réponse coordonnée, rapide et conforme aux standards de protection.

6.2. Renforcement des capacités du secteur éducatif et du personnel de santé

Dans le secteur éducatif, la SOFA a organisé des sessions à l'attention des enseignant·e·s et directeur·trice·s de 9 écoles, formant 19 membres du personnel éducatif (7 femmes et 12 hommes). Ces formations ont permis de renforcer leurs capacités à identifier et prévenir les différentes formes de VBG en milieu scolaire, à mieux gérer le stress et les émotions des adolescent·e·s, et à promouvoir un environnement scolaire protecteur et bienveillant. Elles ont également favorisé une meilleure collaboration entre l'école, les familles et les Centres Douvanjou.

Parallèlement, 21 professionnel·le·s de santé (13 médecins et 8 infirmières) ont été formé·e·s sur la prise en charge médicale intégrée des survivantes. L'accent a été mis sur les violences sexuelles, le respect du délai critique de 72 heures, l'application des protocoles médicaux et médicamenteux, la rédaction rigoureuse du certificat médical, ainsi que l'articulation avec la procédure judiciaire. Ces actions contribuent à améliorer la qualité, la diligence et la conformité des soins offerts aux survivantes orientées par les Centres Douvanjou.

6.3. Mobilisation communautaire et transformation des normes sociales

En complément des formations ciblées, 260 personnes, majoritairement des femmes adultes, ont participé à des ateliers d'éducation sur les IST/MST, la VBG et la protection des survivantes, renforçant leurs connaissances et leurs capacités de prévention.

Un atelier spécifique sur l'exploitation et les abus sexuels dans les sites de déplacés a permis de former 23 membres de comités de camps et agents institutionnels, consolidant les mécanismes communautaires de vigilance, de signalement et d'orientation.

Enfin, les campagnes de sensibilisation de masse menées en milieu scolaire et dans les camps ont touché un public diversifié, femmes, hommes, filles et garçons, contribuant à une transformation progressive des normes sociales qui tolèrent ou banalisent la violence.

Ensemble, ces actions préventives consolident l'impact des services des Centres Douvanjou en agissant simultanément sur la réponse aux violences et sur leurs causes structurelles.

VII.-ANALYSE SYNTHÉTIQUE ET TENDANCES CLÉS 2025 VS 2024

7.1. Évolution du nombre de survivantes accueillies

Année	Nombre total de survivantes	Adultes (18+)	Mineures (0-17)	Variation annuelle
2024	1 289	1 201	88	-
2025	1 844	1 742	102	+43 %

Analyse :
L'augmentation de 43 % des cas accueillis traduit à la fois une hausse réelle des violences, un accroissement de l'insécurité et une meilleure accessibilité et visibilité des services Douvanjou.

La proportion de mineures reste faible (7 %), reflétant la difficulté d'accès et la sous-déclaration des violences sur enfants.

7.2. Dynamique par tranche d'âge

36-53 ans : 74 % des survivantes, exposées aux violences multiples (physiques, psychologiques, économiques).
18-35 ans : 20,57 %, souvent confrontées à des violences conjugales et sexuelles.
0-17 ans : 7 %, avec une exposition plus marquée aux violences sexuelles et psychologiques.

Tendance 2025 vs 2024 : Les adultes continuent d'être les plus touchées, mais l'exposition des jeunes filles aux violences sexuelles augmente légèrement, soulignant la nécessité d'une protection renforcée de l'enfance.

7.3. Statut matrimonial et impacts sur la vulnérabilité

Analyse :
La forte augmentation des survivantes vivant en union consensuelle reflète la prévalence des arrangements non formalisés, particulièrement vulnérables aux violences conjugales et économiques.

Statut matrimonial	2024	2025	Variation
Union consensuelle	29,89 %	79 %	↑ significative
Mariée	8,82 %	2 %	↓
Veuve	37,80 %	13 %	↓
Séparée	23,48 %	6 %	↓

Parmi les veuves, 64 % ont perdu leur conjoint assassiné par des gangs, ce qui relie directement la violence armée à la vulnérabilité sociale et économique

VII.-ANALYSE SYNTHÉTIQUE ET TENDANCES CLÉS 2025 VS 2024

7.4. Types de violences et tendances

Type de violence	2024	2025	Variation
Violence physique	597	604	+1,17 %
Violence sexuelle	411	530	+29 %
Violence psychologique	1 289	1 802	+40 %
Violence économique	1 014	859	-15 %

Observations :

Les violences psychologiques et économiques restent les plus fréquentes mais sont souvent sous-estimées.

La violence sexuelle connaît une hausse notable (+29 %), en particulier dans les zones sous contrôle de gangs (ex. Ouest : 306 viols collectifs sur 426 cas de violence sexuelle)

La violence physique augmente légèrement (+1,17 %) mais reste préoccupante dans les contextes ruraux et urbains instables.

7.5. Catégories de violences et dynamiques territoriales

Violence des gangs : 75,76 % des cas en 2025, concentrée dans l'Ouest et l'Artibonite.

Violence conjugale : 16,65 %, prédominante en Grand-Anse et zones rurales.

Les violences intrafamiliales et les violences armées s'entremêlent, exposant les survivantes à des risques multiples.

Observation politique : La violence armée exacerbe les vulnérabilités structurelles et souligne l'insuffisance de la réponse étatique, plaçant les organisations communautaires comme la SOFA en première ligne pour la protection des femmes.

7.6. Synthèse des tendances clés

- Augmentation globale des cas de violences (+43 %) par rapport à 2024.
- Concentration sur les femmes adultes (36-53 ans), exposées à des violences multiples.
- Explosion des unions consensuelles comme contexte de vulnérabilité accrue.
- Violence des gangs prédominante dans les zones urbaines et certaines communes rurales, avec impact direct sur la structure familiale.
- Croissance des violences psychologiques, économiques et sexuelles, nécessitant des réponses intégrées et différenciées.
- Les centres Douvanjou restent des acteurs essentiels, à la fois réponse humanitaire et levier de plaidoyer politique.

Chiffres clés 2025 : Centres Douvanjou
1 844 survivantes accueillies en 2025, soit +43 % par rapport à 2024.
74 % des survivantes sont des femmes adultes (36-53 ans), exposées à des violences multiples.
79 % vivent en union consensuelle, contexte de vulnérabilité élevée.
Violence sexuelle : 530 cas (+29 %), concentrée dans les zones sous contrôle de gangs.
Violences psychologiques et économiques : les plus fréquentes, avec respectivement +40 % et -15 % pour la violence économique, soulignant la nécessité d'une réponse intégrée et différenciée.

VIII. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

8.1. Conclusions principales

L'analyse des données 2025 issues des centres Douvanjou met en évidence plusieurs constats structurants, révélateurs à la fois de l'ampleur des violences basées sur le genre et des limites persistantes des mécanismes de protection, de sécurité et de justice en Haïti.

Une augmentation préoccupante des violences faites aux femmes et aux filles

Les centres Douvanjou ont accueilli 43 % de survivantes supplémentaires par rapport à 2024, avec une hausse particulièrement marquée des violences sexuelles et psychologiques. Cette progression s'inscrit dans un contexte de crise sécuritaire prolongée, de déplacements forcés et d'effritement des mécanismes de protection étatique, où l'insécurité généralisée accentue l'exposition des femmes et des filles aux violences.

Une exposition accrue des femmes adultes, piliers des ménages

Les violences touchent majoritairement les femmes âgées de 36 à 53 ans, souvent responsables du foyer et de la prise en charge économique et sociale des familles. Elles sont confrontées à des violences multiples qui fragilisent non seulement leur intégrité physique et psychologique, mais aussi l'équilibre familial et communautaire, avec des effets directs sur les enfants et les personnes à charge.

La vulnérabilité structurelle des unions consensuelles

Près de 79 % des survivantes vivent dans des unions consensuelles, un cadre qui les expose davantage aux violences conjugales, économiques et patrimoniales, tout en limitant leur accès à des recours juridiques effectifs. Cette réalité révèle un angle mort persistant des dispositifs de protection et de justice, insuffisamment adaptés à ces formes d'union largement répandues.

Un impact direct et massif de la violence armée sur les femmes et les familles

Dans des départements comme l'Ouest et l'Artibonite, la violence des gangs constitue un facteur déterminant des violations subies : homicides, viols, séquestrations, déplacements forcés et destruction de biens. Ces violences, exercées dans un climat d'impunité et de contrôle territorial, ont des conséquences durables sur les femmes, les enfants et la cohésion sociale, tout en entravant l'accès aux services essentiels et aux mécanismes de protection.

Des freins majeurs à l'accès à la justice et une impunité de fait

L'analyse des parcours judiciaires met en évidence une rupture préoccupante entre la volonté exprimée par les survivantes d'engager des poursuites et l'aboutissement effectif des procédures. Les mandats décernés mais non exécutés, les désistements contraints et les ententes à l'amiable constituent les principaux freins à la judiciarisation des violences.

L'accès au parquet et aux tribunaux demeure limité, en particulier dans les zones à forte vulnérabilité ou en situation d'insécurité aiguë. Le faible taux de dossiers complètement achevés traduit un déficit de suivi judiciaire et une absence de garanties institutionnelles suffisantes pour protéger les survivantes, contribuant à une impunité de fait qui alimente la répétition des violences.

Cette situation révèle que l'impunité ne relève pas uniquement du fonctionnement judiciaire, mais s'inscrit dans un déficit plus large de sécurité publique, marqué par une présence policière insuffisante, des capacités opérationnelles limitées et une faible exécution des décisions de justice, au détriment de la protection effective des femmes et des filles.

Des besoins multisectoriels renforcés et indissociables

La prise en charge des survivantes nécessite une réponse intégrée combinant soins de santé, accompagnement psychosocial, protection juridique, sécurité et soutien économique. Sans cette approche globale, les possibilités de reconstruction durable et de sortie des cycles de violence restent limitées.

Le rôle stratégique des centres Douvanjou

En tant que premiers points de protection, d'écoute et de documentation, les centres Douvanjou jouent un rôle central à l'interface entre l'intervention humanitaire, l'accès aux droits et le plaidoyer. Ils constituent un levier essentiel pour documenter les violences, soutenir les survivantes dans leurs démarches et exiger la responsabilisation des acteurs étatiques et non étatiques, notamment en matière de sécurité et de justice.

VIII. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

8.2. Recommandations opérationnelles

Afin de renforcer durablement la protection des femmes et des filles victimes de violences basées sur le genre et de répondre aux défis identifiés, les recommandations suivantes sont formulées :

a) Renforcement de la prise en charge intégrée

- Poursuivre et élargir les services médicaux, psychosociaux, juridiques et économiques offerts par les centres Douvanjou, en garantissant leur accessibilité dans les zones rurales, urbaines et les contextes d'insécurité.
- Développer des interventions ciblées pour les jeunes filles (0–17 ans) et les femmes âgées de 36 à 53 ans, identifiées comme particulièrement exposées.
- Renforcer l'accès aux soins de santé mentale et aux services spécialisés pour les survivantes de violences sexuelles et psychologiques.

b) Accès à la justice, sécurité, plaidoyer et responsabilisation

- Renforcer l'accompagnement juridique des survivantes afin de réduire les désistements contraints et d'assurer un suivi effectif des dossiers jusqu'à leur aboutissement.
- Exiger l'exécution effective et prioritaire des mandats judiciaires liés aux violences basées sur le genre, ainsi qu'un accès réel et sécurisé au parquet et aux tribunaux, en particulier dans les zones à forte vulnérabilité.
- Renforcer les capacités opérationnelles de la Police nationale d'Haïti par une augmentation progressive et ciblée des effectifs dans les zones à forte prévalence de VBG.
- Mettre en œuvre une opération de formation intensive, obligatoire et continue des forces de l'ordre, spécifiquement axée sur la protection des femmes et des filles, la prise en charge des violences basées sur le genre, l'exécution des mandats judiciaires et la sécurisation des survivantes.
- Documenter systématiquement les violences pour alimenter le plaidoyer auprès des autorités nationales et des mécanismes internationaux des droits humains.
- Promouvoir l'intégration transversale des enjeux de genre dans les politiques publiques de sécurité, en lien avec la lutte contre l'impunité.

c) Renforcement communautaire et dynamiques de résistance

- Mobiliser les communautés autour de la prévention des violences et de la protection des femmes et des enfants.
- Développer des actions de sensibilisation ciblant les hommes, les leaders communautaires et les institutions locales.
- Soutenir des initiatives économiques individuelles et collectives permettant aux survivantes de renforcer leur autonomie et leur dignité.
- Accompagner le retour progressif des personnes déplacées dans leurs quartiers d'origine, en garantissant une sécurité effective par un renforcement progressif des forces de l'ordre et une présence affirmée de l'État.

d) Coordination et partenariats

- Renforcer la coordination entre acteurs humanitaires, organisations communautaires et services étatiques (justice, police, santé, protection).
- Assurer une présence étatique continue dans les camps de personnes déplacées, dans l'attente de solutions durables de relogement sécurisé.
- Encourager le partage de bonnes pratiques et le renforcement des capacités des intervenant·e·s et bénévoles.
- Prendre des dispositions urgentes pour débloquer les grands axes routiers afin de garantir la liberté de circulation et l'accès aux services essentiels.

VIII. CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

8.3. Perspectives pour 2026

- Consolider et étendre l'implantation des centres Douvanjou dans les zones rurales et urbaines à forte vulnérabilité, en renforçant les capacités des équipes à orienter efficacement les survivantes au sein des dispositifs existants.
- Renforcer la qualité, la fiabilité et l'usage stratégique des données à travers l'harmonisation des outils et la formation continue des intervenantes, notamment à des fins de plaidoyer.
- Intensifier le plaidoyer politique et institutionnel pour l'accès effectif à la justice, incluant le renforcement des capacités des acteurs médicaux et judiciaires sur la documentation et la reconnaissance des violences.
- Développer des programmes de transformation sociale de long terme articulant éducation féministe et autonomisation économique, tout en intégrant des mécanismes de prévention de la victimisation par procuration des intervenantes.
- Soutenir un retour sécurisé et progressif des personnes déplacées par une coordination renforcée entre les autorités, les forces de l'ordre et les organisations communautaires, en priorité pour la protection des femmes et des filles.

Conclusion finale

En 2025, les centres Douvanjou ont confirmé leur rôle indispensable dans un contexte de crise humanitaire prolongée, d'insécurité généralisée et de fragilisation des institutions étatiques. En offrant une réponse intégrée aux survivantes et en produisant des données essentielles pour le plaidoyer, ils constituent un pilier de la protection et de la résistance féministe en Haïti.

La SOFA réaffirme sa mission de protection, d'accompagnement et de transformation sociale, en conjuguant réponse humanitaire immédiate, exigence de justice et plaidoyer pour une sécurité publique réellement protectrice des femmes et des filles, afin que celles-ci puissent vivre libres de violence, dans la dignité et l'autonomie.

Remerciements

La SOFA exprime sa profonde reconnaissance à l'ensemble de son équipe pour la production de ce rapport bilan sur les violences basées sur le genre.

Nous adressons des remerciements particuliers au Coordonnateur de terrain, William CHARLES, pour la qualité remarquable du travail de collecte et de consolidation des données auprès des intervenantes des Centres Douvanjou. Son engagement et sa rigueur ont été déterminants pour garantir la fiabilité des informations présentées.

Nous saluons également le professionnalisme des intervenantes des Centres Douvanjou qui, au quotidien, assurent l'accompagnement des survivantes et contribuent, par leur travail, à documenter l'ampleur et l'évolution des VBG.

Enfin, nous remercions nos partenaires financiers dont l'appui soutenu permet le fonctionnement des Centres Douvanjou et la continuité des services offerts aux femmes et aux filles en situation de violence.

À toutes et à tous, nous renouvelons notre gratitude pour cet engagement collectif en faveur des droits et de la dignité des femmes en Haïti.

